

Ministère des

Inspection Générale des Finances

وزارة المالية

المفتشية العامة للمالية

التقرير الاساسي

Rapport de Base

Rapport complémentaire au rapport D'étape
du 08 Mai 2006 relatif à la Mission
de contrôle auprès de la société B&R-C,
Les services du M.D.N et la société
SONATRACH (SH)

رقم النسخة : 05/07/06 Date d'établissement

تاريخ التحرير : 66/RR N° du rapport

رقم التقرير : 05 N° de l'exemplaire

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTRE DES FINANCES
Inspection Générale des Finances

وزارة المالية
المفتشية العامة للمالية

Rapport complémentaire au rapport D'étape
du 08 Mai 2006 relatif à la Mission
de contrôle auprès de la société B&R-C,
Les services du M.D.N et la société
SONATRACH (SH)

Le présent rapport complémentaire au rapport d'étape daté du 08 Mai 2006, a pour objet d'appuyer et de confirmer les premières conclusions concernant la mission de contrôle menée par l'Inspection Générale des Finances auprès de B&R-C et ses clients (le M.D.N et la S.H), en attendant l'aboutissement du rapport final qui sera bouclé dans une quinzaine de jours. Ce rapport englobera les conclusions des travaux de contrôle couvrant 22 grands projets sur un total de 41 (période 2001 à 2005), auxquels correspond une enveloppe financière de 113,5 milliards de dinars sur une enveloppe globale de 185,7 milliards de dinars, soit un taux de couverture supérieur à 61%.

Les 41 projets concernent les deux clients exclusifs, ci-après, de B&R-C :

- Le MDN : 14 : 125.425.437 Milliers de DA
- La S.H : 27 : 60.287.239 Milliers de DA

L'élargissement du champ des investigations a permis de renforcer et d'appuyer les premières conclusions consignées dans le rapport d'étape précédent, notamment, le **Recours excessif et injustifié à la procédure de gré-à-gré pour la passation de contrats de réalisation de projets avec la société mixte B&R-C.**

Les services du ministère de la défense nationale ainsi que la société Sonatrach (S.H), ont anormalement érigé en règle, la procédure exceptionnelle de passation de contrat de gré-à-gré avec la société B&R-C.

~~Le recours abusif à ce mode de passation constitue une violation des dispositions régissant les procédures de passation de marchés que ce soit la réglementation des marchés applicable au M.D.N, que les procédures écrites internes mises en place par la S.H.~~

S'agissant des marchés de gré-à-gré, conclus par les services du ministère de la défense nationale avec B&R-C, il importe de souligner que l'usage unique de ce mode de passation est contraire à la réglementation des marchés publics qui leur est opposable.

En effet, les dispositions de l'ancien décret exécutif n° 91/434 du 09 novembre 1991 (Article 24), ainsi que celle du nouveau décret présidentiel n°02/250 du 24 juillet 2002 (Art.37) n'autorisent le recours à cette procédure que dans des cas exceptionnels très limités, ce qui n'est pas le cas pour les services du MDN.

Quant à l'entreprise S.H, le cadre juridique de passation des contrats est défini par une série de décisions de la direction générale et dont les trois (03) dernières sont les suivantes :

- N° A-408 (R 13) du 31-10-1999,
- N° A-408 (R 14) du 11-02-2002,
- N° A-408 (R 15) du 12-10-2004.

Ces décisions qui s'inspirent largement du code des marchés publics, font aussi du gré-à-gré une procédure tout à fait exceptionnelle, en fixant des conditions rigoureuses pour sa mise en application.

Cependant, monsieur le président directeur général de la S.H a émis des dérogations de gré-à-gré pour au moins 10 contrats passés avec la société mixte B&R-C. De plus, même lorsque la S.H lance un appel à la concurrence, B&R-C obtient des contrats dans des conditions jugées souvent contestables et non transparentes, c'est le cas par exemple du contrat de réalisation de la station de pompage de l'oléoduc GPL Hassi R'mel et le contrat d'études d'optimisation du réseau transport des hydrocarbures.

~~Cette pratique de généralisation de la procédure de gré-à-gré est~~ traduite par plusieurs dérives ayant occasionné un énorme préjudice financier aussi bien au M.D.N qu'à la S.H et dont les principales peuvent être résumées comme suit :

➤ **RECOURS SYSTEMATIQUE A LA SOUS-TRAITANCE AU DETRIMENT DES INTERETS DU M.D.N ET DE LA S.H (CLIENTS) :**

Les contrats sont attribués par les services du M.D.N et S.H à la société B&R-C en clefs en mains, laquelle les confie totalement en sous-traitance allant parfois au troisième degré, sauf pour la mission Engineering (Spécialité de B&R-C), qui est parfois sous traitée partiellement. Cette succession de sous-traitants voire d'intermédiaires est à l'origine d'importants surcoûts que subissent le M.D.N et la S.H.

Combien même la pratique de la sous-traitance ne doit pas être perçue comme un problème en soi, il n'en demeure pas moins que son usage a considérablement porté atteinte aux intérêts du M.D.N et de la S.H, du fait des surcoûts subis par ses deux clients.

➤ **SURCOUTS SUBIS PAR LES CLIENTS DE B&R-C :**

Des surcoûts dans la réalisation des projets par B&R-C, sont à signaler. Ils sont dus notamment à des écarts de prix, parfois considérables entre les prix négociés avec ses sous-traitants et ceux qu'elle facture à ses deux clients (MDN et SH), ce qui lui permet d'engranger des marges substantielles même sur des prestations de moindre importance. Ce phénomène se présente dans une moindre proportion pour les services du M.D.N en raison du mode de détermination des prix arrêtés selon la méthode " coût + marge " (marge fixée au départ), alors que le mode forfait privilégié par la S.H, permet à B&R-C d'engranger des marges illimitées. A ce titre les exemples sont nombreux, d'où la nécessité de se limiter aux cas suivants :

- Contrat de réalisation d'un parking-restaurant pour la SH :

Le montant du contrat clés en mains (y compris avenant) est de 3.505.033.242,00 DA/HT. B&R-C a sous-traité clés en mains (EPC) tous les lots du projet, avec l'entreprise libanaise CCIC pour un montant de 1.260.571.770,00 DA soit un écart de 2.244.461.472,00 DA (marge de 64%) au profit de B&R-C. Combien même B&R-C soutient avoir pris en charge à ses dépens quelques travaux non réalisés par le sous-traitant (clôtures, déviation des réseaux...) pour un montant de 68.256.000,00 DA, il reste que l'écart est très important s'élevant à un montant de 2.176.205.472,00 DA, correspondant à une marge de 62%.

- Contrat de réalisation en EPC d'un club des pétroliers :

L'engineering et la supervision ont été attribués par la S.H pour un montant de 1.244.270.483,00 DA à B&R-C qui les a sous-traités pour un montant de 644.712.944,00 DA avec la société américaine W.A.Berry, soit un écart de 811.083.521,00 DA (marge de 65%).

- Contrat de réalisation de la clôture du club des pétroliers :

Le rôle de B&R-C dans ce marché passé avec la S.H s'est limité à l'engineering et le suivi mais la marge qu'elle a engrangée s'élève à 49%. En effet le contrat lui a été attribué pour un montant de 88.680.688,00 DA ; elle en a sous-traité tous les lots, sauf l'engineering et le suivi, pour un montant de 45.732.983,00 DA, soit un écart de 42.947.705,00 DA (marge de 49%).

- Contrat de réaménagement du bâtiment "Relex" de S.H :

Le marché a été attribué à B&R-C pour un montant de 491049993,00 DA qu'elle a entièrement sous-traité, selon la formule clés en mains, pour un montant de 377.381.160,00 DA, soit un écart de: 113.668.833,00 DA (marge de 23%).

- Contrats d'engineering de base de l'Institut Algérien du Pétrole (IAP) et le Centre de Perfectionnement de l'Entreprise (CPE) :

Ces contrats d'études dont le montant global s'élève à 867.409.987,00 DA, ont été confiés par B&R-C à une société sud-coréenne pour un montant de 657.011.875,73 DA, soit un écart de 210.398.111,27 DA (marge de 25%) au profit de B&R-C, alors qu'elle n'a joué qu'un simple rôle d'intermédiaire.

- Contrat de nettoyage intérieur/extérieur de l'hôpital d'Oran :

Parmi les exemples les plus édifiants des surcoûts subis par le M.D.N, le contrat de nettoyage intérieur et extérieur de l'hôpital militaire d'Oran conclu entre B&R-C et la sarl KHELEF pour un montant global forfaitaire après avenant de 347.261.270,00 DA. Les résultats de divers recoupements d'informations opérés à propos de l'exécution de ce contrat ont démontré que la société mixte B&R-C a réglé des quantités fictives à son sous-traitant (Sarl Khelef) pour un décompte définitif de 23.733 voyages

d'évacuation de déchets à la décharge publique, alors que le décompte réel ne dépasse pas 1.407 voyages, d'où un surcoût de 267.912.000,00 DA. Cet état de fait confirme que les contrats passés avec la société B&R-C ne sont pas préalablement étudiés et sont très mal négociés par ses clients.

➤ **DETOURNEMENT DE CONTINGENTS D'ACHATS EN FRANCHISES PAR LA SOCIETE B&R-C :**

Dans le cadre des activités liées directement à la recherche, la prospection et le transport des hydrocarbures, la société B&R-C bénéficie de contingents d'achats en franchises accordés par les services de l'administration fiscale. Le montant total des contingents dont elle a bénéficié au titre de la période 2001-2005 s'élève à 80.925.570.000,00 DA

Cependant il a été constaté que la société B&R-C a détourné ces contingents pour obtenir indûment des franchises de TVA pour l'achat à son profit de véhicules, de cabines sahariennes, de matériel et outillage, pour un montant de 61.192.334,00 DA.

Aussi, cette société a obtenu indûment une attestation de franchise pour la réalisation du projet « ensemble de bureaux à Oran » au profit de la S.H en exonération de la TVA d'un montant de 420.565.006,00 DA, alors que ce projet n'a aucun lien direct avec les activités éligibles à ces franchises.

La pratique de détournement de contingents de franchises fiscales par la société B&R-C a été aussi constatée dans le cadre des contrats qu'elle a passé avec le M.D.N. C'est le cas par exemple du contrat programme daté du 19 Avril 2000 ayant pour objet la réalisation de l'hôpital militaire d'Oran et qui a été par la suite totalement sous-traité principalement avec W.A.Berry suivant un contrat dont le montant est arrêté au forfait présentant une anomalie liée à l'absence de précision des quantités et des prix unitaires des fournitures à livrer.

En effet l'examen d'une part du contrat passé entre le M.D.N et B&R-C et celui passé entre le B&R-C et W.A.Berry a permis de confirmer qu'après avoir soldé les montants contractuels des différentes rubriques du marché B&R-C/M.D.N par des expéditions successives réceptionnées sur le site de l'hôpital, B&R-C a continué à recevoir de son fournisseur W.A.Berry des fournitures en dépassement des seuils contractuels.

Le montant de ces fournitures dont on ignore la destination, s'élève à 3.428.668,54 USD. Leur émargement sur le contrat en question n'a pour finalité que de bénéficier indûment de la franchise fiscale au titre des achats destinés au M.D.N.

Les montants exhaustifs et définitifs concernant ce volet de fraude fiscale, sont à déterminer par une mission de contrôle fiscale particulière auprès de la société B&R-C.

➤ **ACHATS D'AMEUBLEMENT ET D'EQUIPEMENTS COUTEUX AUPRES DES FOURNISSEURS ETRANGERS :**

Dans le cadre du contrat de parachèvement des deux (02) tours et au titre de dépenses somptuaires, il y a lieu de citer quelques exemples ci-dessous, liées aux achats très coûteux de meubles et d'équipements auprès du fournisseurs CAPMG qui résulteraient selon les services de B&RC, des choix du client SH :

- Acquisition et pose de matériel de restauration suivant facture n° F 05 148 du 23-03-05 d'un montant total CFR ALGER de 222.463 Euros soit 20.911.522,00 DA. Cet achat a été effectué dans le cadre du bon de commande n° 88-0-04 d'un montant de 3.510.628 Euros relatifs à des équipements et mobilier de cuisine et de restauration ayant donné lieu, jusqu'à présent, à des facturations d'un montant cumulé de 3.407.284 Euros, soit 320.284.696,00 DA.
- Equipement et décoration d'une salle de conférence suivant diverses factures totalisant un montant CFR ALGER de 2.461.442,20 Euros soit 231.375.566,80 DA.
- Acquisition d'un ensemble de mobilier pour salle à manger (une table, douze chaises, deux fauteuils, une enfilade à quatre portes), un ensemble oreillers (quatre oreillers et un traversin) et deux lampes de chevet en complément de la salle de repos citée ci-après suivant facture n° F 06 133 du 27-01-06 d'un montant total CFR ALGER de 64.500,00 Euros soit 6.063.000,00 DA.
- Achat de divers meubles (fauteuils, tables de réunion, bureaux, tables basses, sièges, rangements, armoires...) destinés à différents bureaux et salles de réunion suivant facture n° F 05 203 DU 23-05-05 d'un montant total CFR ALGER de 368.610 Euros soit 34.649.340,00 DA. Cette facture fait mention, entre autres, d'un bureau Mux avec convivialité -retour et caisson au prix de 6 239 Euros (586 466.00 DA), d'une table de réunion TR5 (10/12 personnes-table Forma sur piétements bois 390x180 cms) au prix de 5.500,00 Euros (517.000.00 DA) et d'une poubelle à papier-Mux au prix de 410,00 Euros soit 38.540,00 DA.
- Acquisition de cinq (05) ensembles de canapés et de fauteuils modèle FAIRMONT (un ensemble se compose de un canapé de 03 places+un canapé de 02 places+deux fauteuils-carcasse cuir -assise et coussin alcantara anti-tache) suivant facture n° F 05 144 du 16-03-05 d'un

montant total CFR ALGER de 82.245,00 Euros soit 16 449 Euros (1.546.206,00 DA) l'unité ?

- Achat d'une salle de repos au prix total CFR ALGER de 44.000,00 Euros soit 4.136.000,00 DA suivant facture n° F006 115 du 19-01-06.

En outre, dans le cadre d'exécution du contrat de Revamping siège de la direction générale de la S.H, passé le 02 mai 2005 entre la S.H et la société mixte B&R-C, il a été constaté également des acquisitions à des prix exorbitants auprès du même fournisseur CAPMG.

En effet la facture F06044 du 17/11/2005 d'un montant total CFR Alger de 164.275,00 Euros portant réalisation, en fourniture et pose, d'un plancher et estrade, comporte des fournitures dont les prix suscitent des interrogations :

- 285 m2 de plancher hêtre naturel, contre collé à lames larges au prix départ usine de 95.475,00 Euros à raison de 335,00 Euros le m2.
- 120 ml de plinthes en hêtre verni au prix départ usine de 33.600,00 Euros à raison de 280,00 Euros le ml.
- 40 m2 Estrade Solifahe bois, plancher CTHB 22mm, doublage plancher hêtre teinté miel et 2 accès au prix départ usine de 31.200,00 Euros à raison de 780,00 Euros le m2.

➤ REMARQUES DIVERSES

- **Contrat de réalisation d'une structure régionale de santé militaire à Tamanrasset :**
 - Le contrat d'exécution n°01 prévoit au titre de la supervision des travaux, un forfait mensuel de 6.362.066,00 DA. Ce montant représente plus de 05 fois le montant des mêmes prestations concernant le projet similaire de Blida.
 - Les travaux de génie civil (Terrassement) ont été entamés durant le mois de décembre 2005, or, au 11/12/2005 sept mensualités ont été facturés au titre de la supervision des travaux pour un montant de 44.534.462,00 DA. Il s'agit bien d'une facturation avant le démarrage des travaux et dans certains autres cas avant même l'installation de chantier.
 - Dans le contrat de B&R-C avec le sous traitant K.U.K, le montant des études de 5.200.000,00 Euros a été dilué dans les des équipements pour échapper au paiement de l'IBS.

- **Contrat de réalisation de 300 Logements de l'hôpital militaire d'Oran :**
 - Suite au refus du maître de l'ouvrage de prendre en charge une facture de 2.853.637,88 DA relative à l'assurance tous risques chantier car relevant des frais propres à B&R-C, cette dernière a dilué ce montant dans les travaux supplémentaires décomptés dans le cadre de l'avenant de clôture de l'opération. Le montant a été donc réglé sous forme de travaux supplémentaires.
 - La société B&R-C a bénéficié de 02 avances représentant 50% du montant contractuel. Cependant le sous-traitant n'a pas bénéficié d'avances à son tour de la part de B&R-C.

- **Contrat de réalisation d'une structure régionale de santé militaire à Blida :**
 - Au titre du contrat liant B&R-C avec le sous traitant K.U.K, le montant des études et des équipements pour échapper au paiement de l'IBS.
 - 07 véhicules Toyota acquis par B&R-C dans le cadre de ce projet pour un montant total de 9.609.999,99 DA, figurent dans son patrimoine et sont soumis à l'amortissement. En outre l'examen des factures d'entretien et révision montre que 03 véhicules seulement sont disponibles au niveau de B&R-C.

- **Contrat de parachèvement des 02 tours :**
 - Augmentation du montant contractuel de 6.174.278.794,62 DA (montant initial 3.641.369.105,49 DA) dans une proportion de près de 170 %.
 - Prolongement des délais de réalisation de 18 à 30 mois.
 - Marge considérable entre montants contractuels (B&RC et la SH) et coûts de revient à B&RC.
 - Coût de l'engineering non étayé, dans sa totalité, par des documents probants
 - Fournitures non encore importées par B&RC et facturées à Sonatrach.
 - Incapacité des services de Sonatrach à assurer le suivi des travaux réalisés par B&RC.